



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de clarification de la position de l'OMS sur la consommation d'alcool

Question écrite n° 16840

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la position de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la lutte contre l'usage nocif de l'alcool. L'OMS s'est engagée dès mai 2010 dans une stratégie visant à réduire l'usage nocif de l'alcool, le Plan d'action mondial contre l'alcool 2022-2030 pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool affirmant que « plusieurs résolutions de l'assemblée mondiale de la santé ont été adoptées dans le but de réduire les problèmes liés à la consommation d'alcool, de prévenir et de lutter contre les troubles liés à l'alcool et de s'attaquer aux problèmes de santé publique causés par l'usage nocif de l'alcool ». Il convient à ce titre de noter que cette prise de position de l'OMS a pu « faire l'objet d'un consensus et être approuvée par l'Assemblée mondiale de la santé grâce à une collaboration étroite entre les États Membres et le Secrétariat de l'OMS, ainsi qu'à des consultations avec d'autres parties prenantes, telles que des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs économiques ». Or à titre d'exemple, l'OMS a publié le 15 avril 2023 un guide à destination des journalistes du monde entier mentionnant qu'« aucune quantité d'alcool n'est sans danger ». Une prise de position allant ainsi à rebours de la position commune adoptée dans le cadre du plan d'action susmentionné. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend demander à l'OMS de clarifier sa position concernant les termes utilisés, notamment en 2023, à l'égard de la consommation d'alcool dans ses publications.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16840

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2721

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)